

Les églises de Lamontzée

J-P. Boland

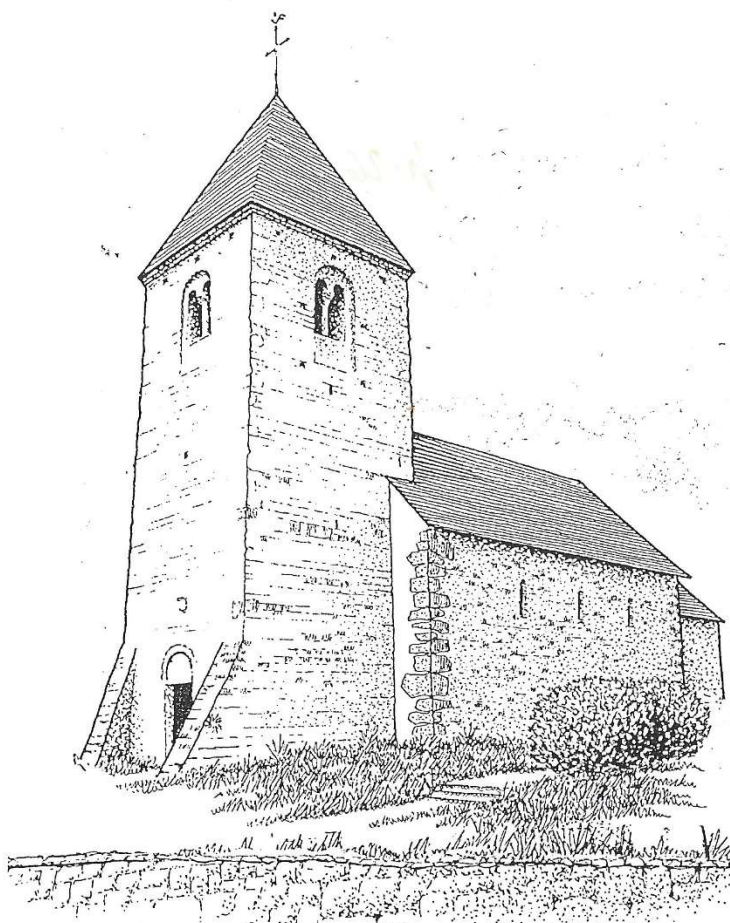
Statutairement, jusqu'en 1559, l'église figurait dans la circonscription du diocèse de Namur, via le concile d'Andenne.

A cette date, elle passa dans le diocèse de Liège, via le concile de Statte.

En 1803, sous le régime français, la paroisse fut supprimée et l'église annexée à la paroisse de Burdinne sous le statut de « chapelle ».

En 1834, l'administration communale et quelques habitants de Lamontzée demandent la séparation, sur le plan temporel, de l'église de Lamontzée et celle de Burdinne.

L'ancienne petite église était bâtie sur la bute où subsiste l'ancien cimetière.



Dessin de l'ancienne église de Lamontzée

En se reportant à l'ancien plan, les dimensions extérieures devaient être de 20 mètres de longueur, sur une largeur de 8,80 mètres.

Simple sanctuaire rural de style roman, sa nef pourrait dater du 10^e siècle et sa tour porche, du 12^e siècle.

La chapelle est citée dès 1497 comme dépendante de Burdinne : « *Amosey, capella St Nicholai* ».

Après de longues années de tergiversations, lors d'une séance extraordinaire du conseil de fabrique, le 18 décembre 1863, l'autorité ecclésiastique a dû se résoudre à la démolir.

Visites archidiaconales de 1699 à 1751

D'une façon générale, depuis la fin du Moyen-Age et jusqu'à la Révolution française, chaque église, paroisse ou chapelle était visitée par un archidiacre, dignitaire diocésain ayant une fonction quelque peu équivalente au vicaire épiscopal actuel, qui jouait un rôle d'inspection pour en faire rapport à l'Evêque.

La chapelle de Lamontzée qui dépendait autrefois de la paroisse de Burdinne (Diocèse de Namur à l'époque), a été ainsi « visitée » au cours des années 1699, 1708, 1714, 1719, 1726, 1739, et 1751.

Cette chapelle, à partir de son retour au diocèse de Liège, a été placée sous le vocable des saints Pierre et Maurice.

Au milieu du 18^e siècle, les membres de la communauté de la paroisse ont été estimés à environ 80 personnes.

Le monastère d'Andenne est cité, en 1739 et 1751, comme décimateur (récoltant des dîmes) de la communauté.

Une seule fondation existe à la charge du seigneur Lochon d'Oteppe, concernant notamment des messes dominicales et des jours fériés.

Les prêtres en charge ont été :

- Philippe Delporte, cité en 1699
- Lambert Birlandeur, cité en 1719
- Egide de Cerf, connu comme précepteur en 1719 et qui fut aidé par Lambert Birlandeur
- Jean-Philippe Briffoz, cité en 1739 et 1751
- En 1751, suivant les notes de l'archidiacre, « *comme ses facultés s'affaiblissaient, ledit desservant Jean-Philippe Briffoz, renonça publiquement et dans nos mains au service de la dite chapelle, ce qui amena ledit archidiacre à accepter sa renonciation et sa démission, avec l'intention de désigner rapidement un autre desservant* ».

Les biens de la fabrique furent justifiés en 1739 et 1751. On constata que la maison pastorale existait depuis 1719.

Si, en 1699 et 1751, les ornements nécessaires aux offices semblaient suffisants, on constata cependant en 1714 que leur amélioration serait nécessaire pour assurer dignement les messes de fondation prises en charge par le seigneur de Lochon.

Lors de sa visite de 1719, l'archidiacre nota que l'amélioration de ces ornements était due audit généreux donateur.

En 1726, le même archidiacre constata que les ornements des cérémonies étaient au complet et en bon état. Pendant cette même période, des subsides seront accordés par l'archidiaconat au desservant, tant pour la fabrique d'église que pour le service des pauvres.

Entretemps, lors de sa visite de 1722, on exposa à cette autorité la nécessaire prise en charge des gros travaux et réparations à l'église. Tous les revenus de la fabrique furent utilisés à cet effet, ce qui fut confirmé au cours des visites de 1739 et 1751.

La fabrique possédait 6 bonniers de terre et diverses rentes. Le mambour et le seigneur de Fumal, résidant à Burdinne. Il est reconnu de 699 à 1714 pour avoir consacré le plus grand soin à sa tâche.

Visites de l'église :

En 1699 et 1708, le blanchiment de l'intérieur de l'église et quelques réparations ont été constatées nécessaires. Ces travaux n'ont été effectués qu'avec retard, sauf le plafond et la toiture du chœur.

En 1726, l'archidiacre constata des réparations à effectuer au toit de la nef : *« il menace ruine et devrait être réparé de toute urgence, les murs aussi d'ailleurs ! »*

En 1739, l'archidiacre fait le point sur l'état du bâtiment. Il pose clairement 3 questions :

- Le décimateur, le chapitre d'Andenne, ne peut-il prendre en charge et pourvoir ce qui est nécessaire aux grosses réparations, sans quoi l'église se détruira irrémédiablement.
- La tour et les murs pourront-ils être réparés le plus tôt possible ?
- Le décimateur et les paroissiens pourront-ils être entendus à ce sujet endéans les trois mois ? Dans le cas contraire, nous ne pourrions plus rien promettre ni garantir.

L'attitude négative des interpellés provoquera l'abandon et la destruction de l'église.

En 1751, on constate la réparation du toit, mais *« c'est toute la chapelle qui devrait être refaite »*.

Il est nécessaire de vérifier *« si la consécration du maître autel est valide »*.

En 1739 et 1750, l'archidiacre reproche *« l'absence de veilleuses dans le chœur, devant le St Sacrement. Les vases sacrés ont été vérifiés : le ciboire est en étain, ainsi que les flacons à huiles sacrées qui paraissent d'argent. Un calice est en argent massif (note : probablement celui fabriqué en 1653 par Henri Dardenne, orfèvre hutois, pièce qui a été volée dans la sacristie de l'église en 1996). Les registres de baptêmes, de mariages et de décès sont en ordre »*.

Les fonds baptismaux devraient être verrouillés. La tour présente de graves dommages.

Le cimetière existe bien. Il est noté en 1722 et 1726 comme devant être réparé ; il est entouré d'un enclos et verrouillé en 1751.

Le 19 mai 1841, après une visite, l'Evêque de Liège relate que *« cette vieille église de Lamontzée, toute trempée d'humidité, est à reconstruire. Il y manque des meubles essentiels, la sacristie et aussi très peu fournie. Il y manque aussi un cimetière en état, pour devenir paroisse. Les registres sont bien montés par Mr. Dubois »*.

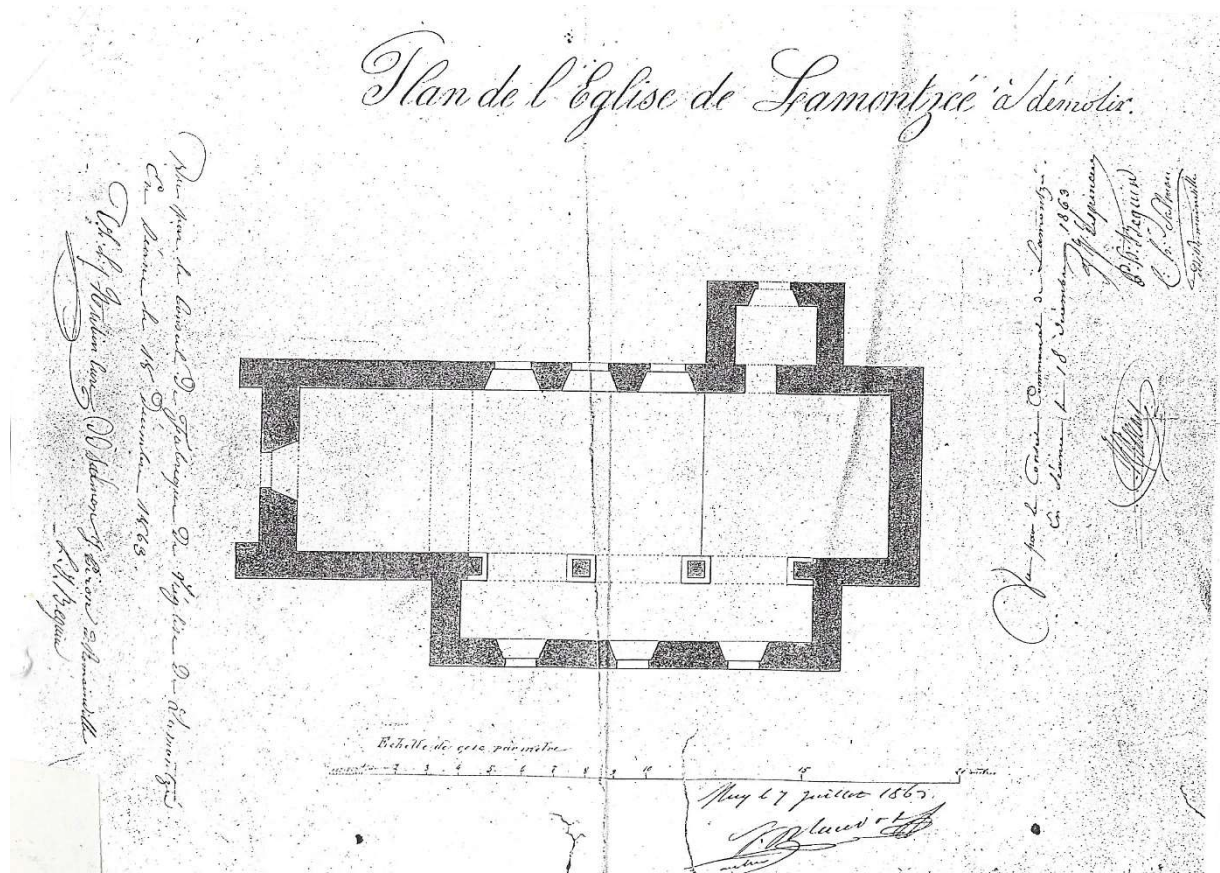
Un devis de restauration est établi le 20 juin 1844, par l'architecte J.J. Dormal, d'Oteppe. Un projet de reconstruction totale est proposé en 1859, par l'architecte A ? Cuypers, d'Anvers, mais il n'eut pas de suite à ses propositions.

Etant donné que ni la fabrique d'église, ni la commune ne possèdent les fonds nécessaires pour en construire une neuve, le curé G. Joris proposa aux habitants de donner 2,50 frs chacun pour la reconstruction de cet édifice. L'église serait construite près du presbytère et serait dédiée à Marie Immaculée.

En sa séance du 18 décembre 1863, le conseil de fabrique décida de démolir la vieille église.

« Considérant que l'église menace ruine, que les murs sont lézardés dans plusieurs endroits et qu'il est dangereux pour les fidèles de la fréquenter, il est de toute nécessité de prendre les moyens nécessaires pour procéder à la construction d'une nouvelle église. Signé F. Lespineux, J. Hubin, curé, Pierre Beguin, Edouard Romainville, Dieudonné Salmon et Louis Beguin ».

Le devis est de 221.000 frs. La fabrique d'église peut fournir la somme de 7.500 frs.



Plan de la vieille église à démolir

La **nouvelle église** sera construite sur les terres dites de St Maurice, qui appartenaient à l'église.

Deux plans d'architectes ont été retenus : celui de Mr Cuypers, d'Anvers et celui de Mr. J.H.L. Blandot. Ce dernier obtint l'adjudication.

Il bâtit l'édifice en 1863, en style néo-gothique, avec le concours de l'entrepreneur Gilles-Joseph Cornet.

L'ensemble du bâtiment est construit en briques et pierres.

La tour est coiffée d'une toiture polygonale. La nef est de trois travées soutenues par des colonnes à chapiteaux floraux s'ouvrant vers les bas-côtés.

Un ciboire en argent en laiton au poinçon L. et D. 1814, par J-L. Lemaire de Rochée, offert en 1882 par le châtelain de Rochée. (Volé en 1995).

Un calice uni en argent et doré, poinçonné N.E., soit Nicolas Everard de Namur, milieu du 18^e siècle (volé en 1995).

Un calice avec têtes d'angelots sur le pied et sur le nœud, en argent partiellement doré avec inscription fort effacée « ce calice fait au dép...fe 1663 », attribué à Henri Dardenne de Huy. (volé en 1995). Identifié par le curé Brou de Mellery et estimé à 1.500 frs.

Un ostensor soleil en laiton partiellement doré, Agneau de l'Apocalypse et têtes d'angelots sur le soleil, de la fin du 19^e siècle.

Six bancs en chêne pour hommes, sept bancs plus courts pour femmes, un banc cinq places avec plancher en bois pour la famille De Woot.

Une armoire à trois clefs, en chêne, fabriquée avec les débris de l'ancienne chaire de vérité.

Une pièrre baptismale.

Un grand Christ de mission.

Une Vierge habillée dont la figure a été restaurée par la maison Beaujean à Liège.

Une statue de St Eloi, genre Delcourt, et une autre de St Roch signées C.F. Berthot. (volées en 1995).

Un harmonium neuf de la maison De Lil de Bruxelles.

Le grand Christ en croix, de style gothique, est du 16^e siècle. Grâce à l'intervention du curé Piedboeuf et à la générosité de la comtesse Robert de Bergeyck, il a été restauré en 1960 dans les ateliers de l'abbaye de Maredsous. La croix est moderne et le bois employé provient de l'ancienne ferme Méan qui a disparu.

Les fonds baptismaux ont été reconstitués avec des pierres de réemploi provenant de l'ancienne église et retirées du cimetière en 1897 pour être mises au baptistère.

1962 : Achat de 120 chaises et suppression des bancs qui ont été vendus.

Le presbytère :

En 1719, dans les visites archidiaconales, on constate l'existence d'un presbytère.

En 1846, le mur pignon est réparé ainsi que le mur du cimetière. Une vieille grange attenante au presbytère sera vendue pour couvrir les frais.

Le presbytère était un bâtiment tout en long avec des baies encadrées de pierres. Il était situé derrière l'église actuelle, parallèle à la rue de la Burdinale.

De devis en réparations, il a été déclaré insalubre en 1954.

En 1961, on essaye de le sauver, un devis est demandé à l'entrepreneur Armand Joassin.

En 1962, le curé Piedboeuf introduit une demande classement pour obtenir des subsides mais le rapport de l'architecte des monuments et sites est négatif.

Le dernier devis estime à 448.750 frs la somme nécessaire pour restaurer le bâtiment qui est réparable. Ni la commune ni la Fabrique d'église ne possède les fonds. Le presbytère sera mis en vente en 1965.

Il sera acheté en 1966 par Louis François Closson qui construira une villa à l'emplacement de l'ancien bâtiment.



L'ancien presbytère de Lamontzée